

# Certificat de spécialisation (CS) Constructions paysagères



## Objectifs

Acquérir les compétences pour :

- Réaliser des travaux préparatoires au chantier de constructions: terrassement et nivellement du terrain, travaux de Voiries, Réseaux et Divers (VRD) et les travaux de constructions paysagères
- Réaliser des travaux de constructions paysagères et leur entretien dans le respect de la réglementation en vigueur

## Durée

Apprentis (CFA) : 1 an en alternance à raison de 1239 h en entreprise et 406 h en centre.

Apprenants (CFPPA) : 406 h

## Conditions d'inscription & pré requis

- Avoir un projet professionnel dans le domaine des aménagements paysagers
- Réaliser un entretien de motivation
- Inscriptions tout au long de l'année
- Être titulaire de l'un des diplômes suivant (pour les apprentis) :
  - => *BP aménagements paysagers*
  - => *Bac professionnel aménagements paysagers*
  - => *BTSA aménagements paysagers*
  - => *Bac technologique STAV option aménagements paysagers*
- ou justifier de 3 ans d'activité professionnelle et d'un diplôme de niveau 4 (autres statuts)



Retrouvez nos résultats chiffrés



<https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil>

## Coût de la formation et financement

Apprentis (CFA) et contrat de professionnalisation (CFPPA) : formation prise en charge par l'OPCO de branche

Apprenants (CFPPA) :

De 9.15 à 14.02 € / heure selon le statut. Nombreux moyens de financement :

- CPF transition pro Grand-Est
- Autres situations : se renseigner auprès du CFPPA.

## Rémunération des apprentis



Ancienneté dans le contrat	16-17 ans	18-20 ans	21 ans et +	+ de 26 ans
1ère année	27 % du SMIC	43 % du SMIC	53 % du SMIC	100 % du SMIC
2ème année	39 % du SMIC	51 % du SMIC	61 % du SMIC	100 % du SMIC
3ème année	55 % du SMIC	67 % du SMIC	78 % du SMIC	100 % du SMIC

Certaines conventions collectives peuvent prévoir des pourcentages différents.

Contact : [cfppa.obernai@educagri.fr](mailto:cfppa.obernai@educagri.fr) ou [cfa.obernai@educagri.fr](mailto:cfa.obernai@educagri.fr) - 03 88 49 99 29

## Formation et contenu RNCP 35399 (Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire- Échéance 01/04/2026)

La formation se déroule en Unités Capitalisables (UC). Les UC doivent être toutes validées pour obtenir le diplôme mais elles peuvent être obtenues indépendamment les unes des autres et restent acquises à vie. La formation débute en septembre et termine en avril.

### UC1 : ASSURER LA PRÉPARATION TECHNIQUE D'UN CHANTIER DE CONSTRUCTIONS PAYSAGÈRES

- Opérationnaliser un projet (interprétation du plan, définition d'une stratégie d'intervention)
- Réaliser les travaux préalables (implantation de l'ouvrage, réalisation des travaux de terrassement)

### UC2 : RÉALISER DES CONSTRUCTIONS PAYSAGÈRES AVEC LIANTS

- Réaliser des revêtements de sols avec liants (préparation du sol, pose de revêtement)
- Réaliser des ouvrages en élévation avec liants (mise en œuvre des liants, construction de l'ouvrage)

### UC3 : RÉALISER DES TRAVAUX NON MACONNÉS

- Réaliser des ouvrages en bois (préparation de l'ouvrage bois, construction de l'ouvrage)
- Réaliser des ouvrages en pierres sèches (préparation de l'ouvrage, construction de l'ouvrage)

**Évaluation** : Chaque UC est validée par des épreuves pratiques et orales.

**Suivi et adaptation des parcours** : Entretien individuel, positionnement (pour éviter les ruptures de contrats et les erreurs d'orientation), individualisation éventuelle des parcours. Un avis sur votre projet vous sera communiqué afin de vous aider dans votre orientation. Par ailleurs, en cas de besoin, un dispositif de soutien sera proposé spécifiquement aux jeunes en difficulté.

**Modalités pédagogiques** : Alternance de cours théoriques et de travaux pratiques. Certaines parties de modules peuvent être suivies en e-learning.

**Personnes en situation de handicap** : Établissement adapté à l'accueil des personnes en situation de handicap. Accompagnement personnalisé par notre référent handicap.

## Débouchés et poursuites professionnelles

Suite à un CS «Constructions paysagères», la vocation première est l'insertion professionnelle comme ouvrier qualifié spécialisé ou superviseur du travail. Toutefois des poursuites d'études sont possibles au niveau BTS dans les aménagements paysagers.

### Pratique

Accès facile en transport (SNCF, BUS, parking).

Restauration sur place (salle de convivialité, cantine), Chambre en internat (sous réserve de disponibilité).

CDI, Centre pour Apprendre Autrement, Salle informatique libre service, aire de travaux pratiques, plateaux techniques, ateliers...



Contact : [cfppa.obernai@educagri.fr](mailto:cfppa.obernai@educagri.fr) ou [cfa.obernai@educagri.fr](mailto:cfa.obernai@educagri.fr) - 03 88 49 99 29